



Dispositif 2024 de soutien aux projets culturels

(Associations culturelles, artistes, compagnies,
du spectacle vivant du territoire de
la communauté de communes Pays d'Uzès)



Cadre de l'obtention du fond de soutien

Contexte

La communauté de communes Pays d'Uzès poursuit son engagement dans l'accompagnement des porteurs de projets du territoire à travers sa politique culturelle et ses compétences.

L'impulsion souhaitée en 2024 par la CCPU, est celle de voir émerger de nouveaux projets qui collent aux attentes du territoire et qui font vivre de nouvelles expériences culturelles au public en lien avec les 35 communes du Pays d'Uzès.

Objet du fond de soutien

La communauté de communes Pays soutiendra les associations culturelles qui ont un projet en lien avec les communes sur les axes suivants :

Tout d'abord :

- Le patrimoine ;
- La valorisation du territoire à travers le terroir, l'agriculture, le développement durable, l'innovation et l'espace public ;
- Les compétences intercommunales ; www.ccpaysduzes.fr
- Le lien étroit entre le projet et la commune accueillante du territoire du Pays d'Uzès ;

Mais également dans le but de :

- Soutenir l'émergence artistique ;
- Favoriser l'accès à la création pour tous et la mise en œuvre d'actions culturelles participatives ;
- Porter une attention soutenue mais non exclusive au public jeune ;
- Encourager des coopérations innovantes entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales du territoire intercommunal ;
- Renforcer la présence artistique sur le territoire intercommunal avec un accent sur le quartier prioritaire d'Uzès et les villages environnants ;
- Favoriser la diversité culturelle et promouvoir les « droits culturels » ;

Cadre d'obtention du fond de soutien

- La communauté de communes ne pourra être l'unique financeur du projet (attention les aides au fonctionnement sont exclues)
- Le fond d'aide sera accompagné d'un travail collaboratif avec les équipes du service culture de la CCPU.
- Ce dispositif est mis en place pour l'année 2024

Montant du fond de soutien

- De 500 à 3000 euros selon le projet et la collaboration avec la commune
- La valorisation financière à travers, la mise à disposition de matériel ou de lieux intercommunaux sera également possible lors des demandes. (Une convention sera alors établie sous réserve des conditions (assurances, déclaration, etc...))

Communication

- Le soutien de la communauté de communes Pays d'Uzès (Logo + mention) devra apparaître sur tous les supports de communication dédié au projet ayant perçu une aide financière ou matérielle.

Nom du projet :

Discipline artistique et culturelle :

Présentation du projet et lien avec la commune accueillante :

Nom de l'artiste :

Pseudonyme :

Nom de l'organisation (le cas échéant) :

Nom du contact principal :

(Dans le cas d'un projet collectif, ce doit être le nom de la personne-ressource)

Adresse siège social :

.....

Ville :

.....

Code postal :

Numéro de téléphone :

.....

Email @:

.....

.....

Adresse de correspondance le cas échéant :

Date(s) et lieu(x) de l'action :

Moyens mis à disposition de l'action :



Déroulé de l'action :

Montant du budget total :

Merci de remplir le budget type joint.

Veillez inclure une **note d'intention ou dossier annexe de présentation** expliquant le projet et les raisons pour lesquelles vous souhaitez soumettre votre projet dans ce dispositif.

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
I - Charges directes affectées à l'action		I - Ressources directes affectées à l'acti°	
60 - Achats		70 - Ressources propres	
Prestations de service		Prestations de service	
Achat de matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Locations		Etat	
Entretien et réparation			
Assurances		Région	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunération intermédiaire, honoraire			
Publicité, publication		Communauté de communes	
Déplacements missions			
Frais postaux et télécommunication		Communes	
Services bancaires et autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		Autres recettes (précisez)	
64 - Charges du personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération du personnel		Dont cotisations	
Charges sociales		76 - Produits financiers	
Autres charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissement	
66 - Charges financières		79 - Transfert de charges	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissement			
II - Charges indirectes affectées		I - Ressources indirectes affectées	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emploi des contribut° volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens		Prestations en nature	
Personnes bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	



Communauté de communes Pays d'Uzès.

9 avenue du 8 mai 1945

30703 Uzès

www.ccpaysduzes.fr

Contact : c.graverol@ccpaysduzes.fr

